

”

ENSEMBLE'SNB!

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - CRÉDIT DU NORD ET SES FILIALES

20 SEPTEMBRE 2021



SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LES CONDITIONS D'INTÉGRATION DES SALARIÉS DU GROUPE CDN AU SEIN DE SG

Le SNB assume ses responsabilités dans la signature de l'accord du bloc 1 portant sur « les conditions d'intégration des salariés du Groupe Crédit du Nord au sein de Société Générale ».

Nous avons le choix entre avancées et blocage, entre concessions et minimum légal, entre hier et demain !

En signant cet accord, nous évitons l'application simple et têtue du dispositif légal prévu en matière de fusion, qui aurait entraîné une perte de pouvoir d'achat très pénalisante pour les salariés du Crédit du Nord.

Le SNB a cependant réaffirmé ses doutes et son opposition au projet de rapprochement des réseaux BDDF et CDN, tel que la Direction l'envisage, compte tenu des nombreux risques mis en lumière par l'expertise. Nous avons également rappelé à Caroline GUILLAUMIN, DRH du Groupe SG, le sentiment de tristesse envers cette page qui se tourne, mais aussi d'anxiété forte et réelle de l'ensemble des salariés, générée principalement par le manque d'information et de visibilité.

Néanmoins, les négociations sont loin d'être terminées car nous entrons dans la phase concernant l'accompagnement social et, à ce titre, le SNB a réitéré sa demande d'allocation d'une prime de fusion à destination de tous les acteurs de la nouvelle Banque, et ce dès sa création. Elle permettrait de reconnaître les efforts fournis et les impacts du projet subis par l'ensemble des salariés des deux Groupes.

Le SNB continuera à occuper la place que vous lui avez donnée d'interlocuteur principal face à la Direction ; nous sommes N°1 et ne reculerons jamais face aux difficultés. Nous resterons force de propositions et fidèle à nos valeurs !

LES EQUIPES SNB/CFE-CGC SOCIETE GENERALE ET CREDIT DU NORD ET SES FILIALES SONT A VOTRE ECOUTE !

TELEPHONE : 06.35.16.59.03 – MAIL : FRANCK.TORRES@SNBBT.FR

“



**SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE ET DU CRÉDIT**

Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers